



Camping de la Récré - Le Village Loisirs

Le Lac des 3 Curés – 29 290 Milizc

02 98 07 92 17 - campingdelarecre@orange.fr - www.village-loisirs-3cures.com

Contrat de réservation

Nom, Prénom :

Adresse :

Tél (fixe et portable) :

Email :

Liste des participants au séjour :

Nom	Prénom	Date de naissance

Présence d'un animal :

Location choisie :

Date du séjour :

Montant du séjour :

Montant de l'acompte à verser :

Fait à Le

Je déclare avoir pris connaissance des conditions du contrat

Signature

Informations générales :

- Ces tarifs comprennent l'accès à la piscine couverte et chauffée (de mai à septembre), aux jeux extérieurs (terrain multisports, terrain de pétanque, mini-golf, pédalos – accès sous la responsabilité des parents ou accompagnateurs -), aux animations du camping en pleine saison (par exemple : aqua gym, concours de pétanque, volley dans la piscine, après-midi enfants avec chasse au trésor, ect ...). Une soirée dansante, avec repas animé, est organisée toutes les semaines en juillet et août.
- Zone WIFI gratuit au bar de la piscine
- Barbecues fixes présents sur le camping
- Le prix Camping inclus l'accès aux sanitaires / douches chaudes
- Le prix mobil-homes / chalets inclus le gaz, l'électricité et l'eau
- En haute saison, le prix de la location donne accès à l'emplacement Camping de 14h le jour d'arrivée à 12 h le jour de départ ou l'accès aux mobil-homes / chalets de 15h le jour d'arrivée à 10 h le jour de départ
- Les mobil-homes / chalets sont « tout équipé » au niveau de la cuisine, prise TV, salon de jardin et terrasse. Les couvertures ne sont pas fournies.
- Interdiction de fumer dans les mobil-homes / chalets (si effectif : pénalité de 50 €)
- En cas de ménage non réalisé, un forfait de 50 € sera facturé ou retenu sur la caution
- Seuls les petits chiens sont admis dans le camping (exclusion des chiens de 1^{ière} et 2^{ème} catégorie). Carnet de vaccination à jour à présenter à l'arrivée. Les animaux ne doivent pas rester seuls dans les locations.
- Chaque locataire est tenue de respecter le règlement intérieur du camping. En cas de faute grave (tapage, casse, ...) une expulsion sans remboursement du séjour peut être décidée par le responsable du camping

Conditions de paiement :

- Modalités de règlement :
 - o 30 % d'arrhes à la réservation
 - o Le solde 1 mois avant la date de début du séjour
 - o Réservation dans le mois avant l'arrivée : règlement du montant global à la réservation
 - o Chèques vacances acceptés
 - o Caution de 300 € par mobil-homes / chalets, 30 € en camping
- Modalités d'annulation :
 - o Plus de 45 jours avant la date d'arrivée prévue : l'acompte sera remboursé
 - o Moins de 45 jours avant la date d'arrivée prévue : l'acompte ne sera remboursé que si nous louons le logement dans les mêmes conditions
- Dans tous les cas, 60 € de frais de dossier seront retenus
- Aucun remboursement ne sera effectué pour un départ anticipé